

Maître ou Maîtresse d'école

RNCP17234 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	333
Code(s) ROME	K2106
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	27/08/2016

Certificateur(s)

Fondation pour l'école - Institut libre de formation des maîtres (ILFM)

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le maître d'école occupe une fonction d'enseignant du premier degré. Il intervient principalement en écoles maternelles et en écoles élémentaires où il dispense un enseignement qui en fonction des publics pourra être spécifique ou polyvalent.

Le maître ou la maîtresse d'école participe à la création ou à l'évolution d'une stratégie pédagogique qui soit le reflet du projet d'établissement. Ce travail se traduit par les activités et tâches suivantes :

La conception du programme d'apprentissage : définition des objectifs globaux et programmation des activités pédagogiques. Après avoir identifié et analysé le profil des apprenants, il adapte les objectifs à atteindre et élabore et développe les activités pédagogiques en fonction des profils à former. Il fixe également les indicateurs de succès nécessaires aux actions correctives et aux axes d'amélioration.

L'organisation et l'adaptation de l'espace pédagogique en fonction des publics et des contraintes imposées par le lieu. Ainsi il analyse les aspects techniques de l'espace, en appréhendant tant les impacts économiques que ceux ayant trait à la sécurité et à la réglementation. Il organise l'espace de façon à permettre un apprentissage optimal. La mise en œuvre de la démarche pédagogique au quotidien. A ce titre il programme à court terme et met au point les séances d'enseignement, anime et coordonne l'activité pédagogique en tenant compte des spécificités du public enseigné. Il peut adapter sa démarche aux publics difficiles ou spécifiques (handicap, élèves en échec scolaire). Il met en place les indicateurs et identifie des écarts en pilotant les actions correctives.

La mise en œuvre du processus d'amélioration de l'enseignement dans le cadre de la stratégie pédagogique de l'école. Il identifie et analyse les axes d'amélioration, exploite son retour d'expérience et met en œuvre un système de veille sur les normes, la réglementation et l'innovation pédagogique ayant trait à la formation des jeunes publics, ou de publics spécifiques. Il peut également faire une veille ciblant l'innovation des pédagogies. La gestion des liens avec les partenaires extérieurs, parents, autres maîtres et maîtresses, directeurs, spécialistes (orthophonistes, etc.). En fonction de la situation des apprenants, il recherche les interlocuteurs pertinents et entretient avec eux des liens de partenariat dans le respect du secret médical et de la déontologie professionnelle. Il organise et anime les réunions périodiques avec les parents d'apprenants.

Ce métier peut, suivant la taille de l'employeur, amener à l'animation de plusieurs classes, de plusieurs maîtres ou maîtresses d'école, voire pour certains, avec de l'expérience, à la direction d'un établissement d'enseignement. Le maître ou la maîtresse peut également être amené à devenir maître formateur, cette fonction étant fréquente et essentielle à la formation des élèves de l'ILFM.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées :

La conception du programme d'apprentissage : définition des objectifs globaux et programmation des activités pédagogiques.

C 1-1 A partir d'une analyse du contexte et du public à former, définir les objectifs d'apprentissage en cohérence avec la stratégie pédagogique et en tenant compte des contraintes de temps, de lieu et des normes règlementaires (socle commun des connaissances).

C 1-2 Élaborer un parcours pédagogique adapté au public à former, en mettant en place des indicateurs de succès et en menant les actions correctives nécessaires afin d'en optimiser la capacité d'apprentissage.

L'organisation et l'adaptation de l'espace pédagogique en fonction des publics et des contraintes imposées par le lieu.

C 2 Analyser l'espace mis à disposition, et à l'aide des outils pédagogiques adaptés, l'organiser afin qu'il permette le meilleur apprentissage pour le public ciblé, tout en tenant compte des contraintes techniques, économiques ainsi que des normes de sécurité en vigueur, imposées par le lieu.

La mise en œuvre de la démarche pédagogique au quotidien.

C 3-1 A partir des objectifs de progression retenus et à l'aide de la documentation pédagogique préparer le séquençage des activités pédagogiques et le déroulement des séances d'enseignement pour chaque matière du primaire.

C 3-2 Mettre en œuvre la démarche pédagogique élaborée dans chaque matière enseignée, afin qu'elle permette un apprentissage optimal, en fonction des publics ciblés.

C 3-3 Enseigner les diverses matières du primaire en s'appuyant sur la maîtrise des disciplines fondamentales et sur des connaissances de culture générale permettant de délivrer l'enseignement en cohérence entre les matières et en lien avec le contexte sociétal.

C 3-4 Identifier les enfants présentant des troubles de l'apprentissage (dys...), alerter les parents et adapter la pédagogie.

C 3-5 Elaborer une démarche permettant grâce à la mise en place d'indicateurs ad hoc, une action corrective la plus adaptée au public formé, notamment dans le cadre de la formation de publics difficiles (enfants précoces, dys divers, handicaps).

La mise en œuvre du processus d'amélioration de l'enseignement dans le cadre de la stratégie pédagogique de l'école.

C 4-En exploitant le retour d'expérience, et en menant une politique de veille adaptée, mettre en œuvre un processus d'amélioration de l'enseignement, afin d'en faire évoluer constamment les pédagogies et les rendre plus performantes.

La gestion des liens avec les partenaires extérieurs, parents, autres maîtres et maîtresses, directeurs, spécialistes (orthophonistes, etc.).

C 5-1 Elaborer et animer les réunions devant les parents pour présenter les objectifs de l'année.

C 5-2 Assurer la coordination des progressions et l'atteinte des objectifs pédagogiques et d'apprentissage entre les différents niveaux en participant aux travaux pédagogiques de l'établissement.

C 5-3 En partenariat avec le directeur, les parents et les différents spécialistes (orthophonistes, ...), assurer le suivi personnalisé de chaque enfant en vue d'assurer la réussite de sa scolarité.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le métier de maître ou maîtresse d'école, s'exerce majoritairement au sein d'établissements d'enseignement privé hors contrat (écoles indépendantes). Ces établissements sont regroupés sous la convention collective de l'enseignement privé hors contrat regroupant en 2010 environ 2 350 écoles. Ces établissements emploient pour 89 % moins de 50 salariés. Leurs statuts sont pour 45 % des associations, pour 2 % des fondations, et pour 53 % des sociétés commerciales.

En 2013, les maîtres et maîtresses d'école exercent essentiellement sur 622 établissements, dont certains se décomposent en plusieurs niveaux (maternelle et primaire). Le nombre de ces établissements est en forte expansion : + 6 % par an, et la demande en maîtres ou maîtresses d'école bien formés excède l'offre.

Il est à noter que, très majoritairement, les établissements employeurs ont une taille de moins de 20 salariés et sont gérés par des associations.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

La Certification Maître ou Maîtresse d'Ecole dans le secteur de l'enseignement privé permet d'exercer les fonctions de maître ou maîtresse d'école, d'instituteur, d'institutrice.

Certains maîtres d'école peuvent également être amenés à travailler dans des établissements de l'enseignement privé sous contrat en tant que suppléants ou vacataires[1].

Certains établissements hors contrat peuvent employer des maîtres ou maîtresses d'école comme professeurs de collège dans les classes de 6° et de 5°, éventuellement en les spécialisant sur certaines matières (ensemble des matières scientifiques ou littéraires par exemple).

Enfin, ils peuvent être employés dans les établissements de formation à distance et dans les cours de soutien à domicile, lesquels représentent un secteur qui a connu aussi une très forte expansion

[1] Suppléants : remplaçants intérimaires d'enseignants titulaires de l'éducation nationale

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Projets de recrutement (BMO 2026)	703
Jugés difficiles à recruter	27 %
Emplois saisonniers	6 %
Familles professionnelles (FAP)	W0X80 — Professeurs des écoles

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, VAE

Le Président du Jury

Le Directeur de la Formation

2 professionnels extérieurs désignés

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	27/08/2016
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP28193

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.ilfm-formation.com

ILFM

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/17234/>